



Bruxelles, le 18 février 2019  
(OR. en)

6153/19

CFSP/PESC 96  
DEVGEN 23  
CLIMA 43  
COPS 31  
ENV 115  
ONU 10  
RELEX 105

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

---

Objet: Diplomatie climatique - Conclusions du Conseil (18 février 2019)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique, adoptées par le Conseil lors de sa 3673<sup>e</sup> session, tenue le 18 février 2019.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA DIPLOMATIE CLIMATIQUE

*Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:*

**De l'urgence de revoir à la hausse les ambitions mondiales, de consolider le multilatéralisme et de mettre en œuvre effectivement l'accord de Paris**

1. Le changement climatique constitue une menace directe et existentielle qui n'épargnera aucun pays. Le monde subit d'ores et déjà de nombreux effets dévastateurs du changement climatique, et cependant l'action engagée pour y remédier demeure insuffisante. Ainsi que l'a déclaré le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, et comme l'a clairement confirmé le rapport spécial du GIEC sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C, le monde n'agit pas suffisamment vite pour empêcher un dérèglement irréversible et catastrophique du climat. Dans ce contexte, il est extrêmement urgent de renforcer la riposte mondiale à la menace du changement climatique dans le cadre du développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté. C'est pourquoi l'Union européenne est déterminée à contribuer à revoir à la hausse les ambitions mondiales et à montrer la voie pour accélérer l'action climatique sur tous les fronts, et elle est consciente des graves implications que recèle le changement climatique pour la sécurité et la stabilité internationales.

2. L'UE réaffirme son indéfectible attachement à l'accord de Paris, principal cadre multilatéral régissant l'action mondiale face au changement climatique. Le Conseil félicite la présidence de la 24<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 24) d'avoir organisé avec succès cette conférence en Pologne, et il salue le résultat positif auquel elle a abouti; en effet, les "règles d'application de Katowice" font de l'accord de Paris une plateforme efficace, opérationnelle et transparente pour relever les défis mondiaux les plus urgents et incitent fortement tous les pays à aller de l'avant et à renforcer les ambitions climatiques mondiales. L'UE est prête à communiquer ou à actualiser ses contributions déterminées au niveau national (CDN) d'ici 2020, comme convenu à Paris, en tenant compte des efforts collectifs supplémentaires qui seront nécessaires et des mesures prises par l'ensemble des parties.

3. L'UE montre l'exemple en traduisant les engagements ambitieux qu'elle a elle-même pris pour 2030 en mesures concrètes et en législation. Reconnaisant la nécessité de revoir à la hausse les ambitions mondiales, l'UE a également entrepris de préciser sa vision quant aux voies à suivre afin d'engager une transition à long terme vers un avenir neutre pour le climat, conformément à l'accord de Paris. Pour nous, l'enjeu consiste à atteindre cet objectif tout en garantissant une transition équitable pour tous, sans laisser personne sur le bord de la route.

4. Le Conseil appelle tous les pays à adhérer à ce renforcement nécessaire des ambitions mondiales, sous l'impulsion des constatations faites dans le dernier rapport du GIEC et du dialogue Talanoa, et à témoigner ainsi de la volonté collective renouvelée d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris, à savoir notamment limiter le réchauffement planétaire à un niveau bien inférieur à 2°C, en poursuivant les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C.

5. Le climat nous concerne tous: les États, les organisations, le secteur privé, les citoyens et toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer. Une action concertée et porteuse de changements doit ainsi englober de multiples niveaux de pouvoir, et les acteurs non étatiques ainsi que les niveaux de pouvoir régionaux et locaux doivent jouer un rôle pivot dans la lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre de solutions ambitieuses sur le terrain. De même, il sera capital de continuer à mobiliser et à réorienter les ressources financières nécessaires à partir d'un éventail de sources, y compris de nouveaux contributeurs, afin d'assurer la transition vers des économies à faibles émissions et résilientes au changement climatique.

## **Climat, paix et sécurité**

6. Le Conseil est convaincu que le changement climatique agit comme un multiplicateur de menaces et qu'il représente aussi, de plus en plus, une menace en soi, dont les graves implications en termes de paix et de sécurité concernent la terre entière. Le Conseil est conscient que les plus pauvres et ceux qui connaissent les situations de fragilité et de vulnérabilité les plus graves sont également ceux qui sont le plus exposés et le moins en mesure de faire face ou de s'adapter au changement climatique. Outre l'atténuation et l'adaptation, le renforcement de la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction des risques de catastrophe, la prévention des conflits et le développement durable, notamment pour ce qui est de la gestion durable de la demande, de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles et des solutions fondées sur la nature, constituent autant de facteurs essentiels de gestion des risques liés au changement climatique. Intégrer la dimension de la sécurité à l'ensemble de ces processus, tout en garantissant une participation inclusive, est essentiel pour atténuer les répercussions déstabilisatrices du changement climatique et son incidence négative sur la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Le Conseil est vivement préoccupé par la détérioration de la biodiversité, des ressources hydriques et des écosystèmes au niveau mondial, mais aussi par les menaces grandissantes que représentent la dégradation des sols, la pénurie d'eau et les risques et les événements extrêmes liés à l'eau. Les conclusions du Conseil de l'Arctique selon lesquelles l'Arctique se réchauffe à une vitesse plus de deux fois supérieure à la moyenne mondiale sont particulièrement préoccupantes, ce phénomène ayant de graves conséquences à l'échelle planétaire. Le Conseil rappelle la volonté de l'UE de renforcer son soutien à la protection de l'environnement arctique en réduisant les émissions de polluants atmosphériques, notamment le carbone noir. Le Conseil soutient les efforts de grande ampleur et concertés déployés à l'échelon international pour lutter contre les répercussions du changement climatique dans le domaine de l'eau, conformément à ses conclusions de novembre 2018 sur la diplomatie de l'eau. Le Conseil préconise une action climatique en faveur des océans, qui passerait notamment par des solutions fondées sur la nature tant côtières que marines, dans le cadre des stratégies sur le long terme en faveur de faibles niveaux d'émission. Le Conseil insiste sur l'importance de la coopération transfrontière entre États membres et pays partenaires, notamment en ce qui concerne l'évaluation des incidences environnementales transfrontières, ainsi que les évaluations de la sûreté, y compris nucléaire.

8. Le Conseil salue l'événement de haut niveau organisé par la haute représentante / vice-présidente de la Commission le 22 juin 2018, qui a permis de mettre en exergue aussi bien l'importance que l'urgence de lutter contre les risques que fait peser le changement climatique sur la paix et la stabilité. Les participants ont fait état des nombreuses menaces tant concrètes que potentielles que charrie le changement climatique, et ils ont souligné qu'anticiper ces menaces, s'y préparer et les atténuer relève de la responsabilité collective. Le Conseil se réjouit à la perspective des événements à venir, qui s'appuieront sur des initiatives existantes telles que la "Planetary Security Initiative" et le sommet de l'eau de Budapest 2019.

9. Le Conseil invite la haute représentante, la Commission et les États membres de l'UE à veiller à ce que les instruments de prévention des conflits, tels que le système d'alerte précoce de l'UE en matière de conflits, tiennent compte des enjeux de sécurité liés aux effets néfastes du changement climatique et aux facteurs de risques environnementaux et à renforcer le lien entre l'alerte précoce et la réaction rapide dans tous les domaines d'action, y compris les évaluations des risques et des incidences et les stratégies issues du terrain. Le Conseil invite également les acteurs de la sécurité et de la défense de l'UE à faire mieux connaître les enjeux de sécurité liés au changement climatique.

10. Le Conseil se félicite que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies porte une attention accrue aux incidences du changement climatique sur la sécurité, y compris dans le cadre des débats consacrés à cette question les 11 juillet 2018 et 25 janvier 2019, sous la présidence, respectivement, de la Suède et de la République dominicaine. Le Conseil salue les initiatives prises pour renforcer ces travaux dans l'ensemble des structures de l'ONU, au moyen d'un premier mécanisme spécialisé, en vue de lutter contre les risques de sécurité liés au climat. Le Conseil continue d'encourager le Conseil de sécurité de l'ONU et le système des Nations unies à constituer, pour le Conseil de sécurité, une base d'informations complète sur les risques de sécurité liés au climat, à tenir pleinement compte des facteurs de risques climatiques et environnement à court et à long terme dans l'évaluation et la gestion des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international, et à tirer parti de l'expertise du système des Nations unies dans son ensemble pour définir des réponses opérationnelles à ces risques et renforcer les missions de l'ONU sur le terrain, par exemple en renforçant les mécanismes d'alerte précoce existants.

## **2019, une année cruciale pour l'action pour le climat, et le développement durable, au niveau des Nations unies**

11. Une autre action décisive de toutes les parties doit avoir lieu de toute urgence. Le Conseil attend avec intérêt la série d'événements de haut niveau qui se dérouleront tout au long de 2019 pour contribuer aux engagements pris en faveur d'une action pour le climat rapide et ambitieuse au niveau mondial. Le forum politique de haut niveau des Nations unies, qui se tiendra en juillet 2019, est une occasion précieuse de mettre en évidence les synergies entre l'action pour le climat et la réalisation du programme 2030, comme en témoigne également le rapport spécial du GIEC sur une hausse de 1,5°, en particulier les liens entre les objectifs 13 et 16, et d'en promouvoir la mise en œuvre. L'UE invite par ailleurs tous les partenaires à s'unir pour apporter des contributions substantielles et positives au Sommet sur le climat qui aura lieu, à l'initiative du Secrétaire général des Nations unies, en septembre 2019 sous le thème "Une course que nous pouvons courir. Une course que nous devons gagner", ainsi qu'au sommet consacré aux objectifs de développement durable, qui se tiendra également lors de l'ouverture de la 74<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies. L'UE considère que le Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général des Nations unies constitue une chance essentielle pour mobiliser une volonté politique permettant de relever l'ambition affichée au niveau mondial en faveur des objectifs de l'accord de Paris et témoigner de l'action porteuse de transformation entreprise par les pouvoirs publics et des acteurs non étatiques.

12. L'action pour le climat, le programme de développement durable à l'horizon 2030, le programme d'action d'Addis-Abeba et le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe doivent se renforcer mutuellement. L'UE espère que 2019 sera l'année d'une convergence plus poussée - tant au niveau intérieur qu'au niveau multilatéral - entre les objectifs de développement durable et les programmes en faveur du climat. L'UE invite tous les partenaires à soutenir le travail mené par le Secrétaire général des Nations unies pour rapprocher ces différents volets. L'UE continuera également de soutenir, promouvoir et protéger les droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes dans le contexte de l'action pour le climat.

13. L'UE reste également déterminée à maximiser la contribution climatique des autres processus multilatéraux pertinents, en demandant notamment à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de mettre rapidement en application un régime efficace de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), tout en garantissant son intégrité environnementale, et de se mettre d'accord sur un objectif à long terme lors de sa prochaine assemblée. L'UE demande aussi à l'Organisation maritime internationale (OMI) de mettre en œuvre sa stratégie initiale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui s'inscrit dans la logique des objectifs de l'accord de Paris en matière de température. L'UE se félicite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal, qui contribue à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris, et elle lance un appel aux autres parties au Protocole de Montréal pour qu'elles ratifient cet amendement le plus rapidement possible.

### **Une course que nous pouvons tous gagner: la stratégie à long terme de l'UE**

14. Le Conseil est conscient que, pour limiter le réchauffement de la planète nettement en dessous de 2°C, tout en poursuivant les efforts visant à limiter l'élévation de la température à 1,5°C, la transformation rapide et profonde de la société, la protection de l'environnement et la transition économique seront des impératifs au cours des prochaines décennies. L'UE présentera à la CCNUCC une stratégie ambitieuse à long terme d'ici à 2020, en s'efforçant d'atteindre la neutralité climatique conformément aux dispositions de l'accord de Paris, et elle invite toutes les parties à l'accord à présenter à temps leurs stratégies à long terme.

15. L'UE continuera de coopérer et d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques avec ses partenaires pour accélérer la mise en œuvre d'une politique ambitieuse et efficace et faire de la planification prospective. L'UE souligne qu'il est particulièrement indispensable que les économies du G20, qui sont à l'origine d'environ 80 % des émissions mondiales, fassent preuve d'esprit d'initiative et présentent des stratégies à long terme ambitieuses d'ici à 2020, dans le droit fil des objectifs à long terme de l'accord de Paris en matière d'action pour le climat. L'action pour le climat constitue déjà un volet important de la coopération avec les pays tiers et l'UE renforcera ses dialogues politiques et sa diplomatie dans les domaines de l'énergie et du climat pour donner la priorité à l'action et encourager ses partenaires stratégiques à accélérer la transition vers une économie neutre pour le climat, circulaire et résiliente face aux changements climatiques.

16. Le Conseil note que l'indispensable transition mondiale vers l'abandon des combustibles fossiles engendrera des variations potentiellement importantes dans l'équilibre géopolitique, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'UE en termes de politique étrangère et de sécurité, comme l'a récemment indiqué la Commission mondiale sur la géopolitique de la transformation énergétique. Le Conseil salue par conséquent la vision stratégique à long terme de la Commission européenne pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat intitulée "Une planète propre pour tous". Le Conseil insiste sur la nécessité d'axer les discussions sur les différentes voies à suivre afin de parvenir à la neutralité climatique conformément à l'accord de Paris. Le Conseil rappelle qu'il importe de prendre soigneusement en considération les indicateurs fondés sur la science et des éléments probants, tout en assurant une transition juste en prenant dûment en compte les circonstances socioéconomiques spécifiques, en investissant dans des solutions technologiques innovantes, en donnant aux citoyens et aux acteurs non étatiques les moyens d'agir et en harmonisant les mesures prises dans des domaines essentiels comme la politique énergétique et industrielle, la politique agricole, la recherche et la politique financière. Le Conseil rappelle que la tarification du carbone et la réforme des subventions pour les combustibles fossiles constituent des étapes essentielles dans la création d'un environnement qui soit de nature à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement sûr et durable à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique.

#### **Renforcer davantage le travail de coopération et de soutien mené au niveau international par l'UE dans le domaine climatique**

17. Le Conseil invite la Commission, la haute représentante et les États membres à faire en sorte que l'action de l'UE pour le climat porte sur tout l'éventail des défis et des effets. Les dialogues politiques à tous les niveaux et les plans d'action communs doivent prendre en compte l'action pour le climat. La haute représentante et la Commission sont encouragées à prendre en considération comme il convient l'action pour le climat dans la programmation future de la coopération financière et technique avec les pays partenaires, y compris dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel.

18. L'UE et ses États membres demeurent résolus à continuer d'accroître la mobilisation de fonds en faveur de la lutte contre le changement climatique à l'échelon international, dans le cadre de l'objectif collectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble chaque année d'ici 2020 et jusqu'en 2025, à des fins d'atténuation et d'adaptation, 100 milliards de dollars provenant d'un large éventail de sources, d'instruments et de filières, tant publics que privés. Ils sont déterminés à mettre en œuvre l'objectif de l'accord de Paris visant à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques dans le cadre du plan d'action de la Commission sur le financement de la croissance durable. L'UE poursuivra les efforts qu'elle déploie au niveau international pour obtenir une mobilisation financière similaire de la part d'autres partenaires et pays.



19. L'UE et ses États membres sont conscients de l'importance que revêtent les mesures et actions visant à une adaptation aux effets du changement climatique, notamment par le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité. Par ailleurs, l'UE souligne qu'il importe de coopérer avec tous les pays partenaires dans le domaine de l'adaptation, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement (PEID) qui sont extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique.

---